

RAPPORT D'ACTIVITE 2017
du
Lieu de Vie et d'Accueil Seuil

Assemblée générale du 16 juin 2018

Rappel du projet Seuil

Le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) Seuil est habilité par la **Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)** dans le cadre d'une convention triennale 2016/2018 et par l'**Aide Sociale à l'Enfance de Paris (ASE)** avec une habilitation à 15 ans depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le LVA propose un séjour, dit de rupture : une prise en charge individualisée – un jeune et un adulte accompagnant – de 90 jours à 100 jours pour une marche de 1 800 km environ, sans téléphone, sans musique, en Espagne ou en Italie.

Il accueille des jeunes de toute la France suivis par les services de l'ASE ou de la PJJ dont les jeunes incarcérés en Etablissements Pour Mineurs (EPM) ou Maisons d'Arrêts (MA).
Il prend en charge les jeunes, filles et garçons, de 14 à 18 ans et des jeunes majeurs, jusqu'à 21 ans, dans certaines conditions.

Les journées de marche déterminent les journées d'activité facturées aux administrations respectives et réglées sur la base d'un prix de journée.

- 272 € pour la PJJ jusqu'au 30 septembre et 315,41 € à partir du 1^{er} octobre, suite à une réunion du 12 octobre 2017 intégrant la prise en charge des jeunes radicalisés, dont la marche se déroule en France. Il n'y a pas eu de rétroactivité à compter du 1^{er} janvier comme cela avait été indiqué lors de cette réunion.
- 297,95 € depuis le 1^{er} janvier 2017 pour l'ASE.

L'activité validée :

- avec la PJJ, 990 journées budgétées avec une répartition nationale. Dans « l'idéal » 11 jeunes et 90 jours de marche.
- avec l'ASE, budget calculé sur la base de 945 journées mais chaque département prend en charge financièrement les jeunes de son ressort. D'une certaine façon, l'activité est « illimitée ».

Les faits marquants de 2017 :

- Le colloque du 21 septembre organisé par Seuil « *Jeunes en difficultés en Europe, la marche, proposition éducative de réinsertion* », est le premier sur ce thème en France.

Ce colloque européen, sur la marche comme proposition éducative à destination des jeunes en difficulté a été organisé dans le cadre du projet européen « *Between Ages : Network for young offenders and NEET* ». Il a été conclu par Madame Mathieu, directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse représentant Madame Belloubet, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Ce colloque était l'étape française de ce projet européen, après Dresde et Rome, pour une conclusion en septembre à Bruxelles en septembre 2018. Madame Mathieu a souhaité souligner à quel point l'action déployée par l'association Seuil entre en cohérence avec les missions et les objectifs de la Protection judiciaire de la Jeunesse.

- L'activité : stable avec l'ASE. Avec la PJJ, en nette progression, presque multipliée par 2 par rapport à 2016 et pourtant arrêtée dès le 28 septembre ! Seul départ autorisé le 19 octobre, celui du 1^{er} jeune en situation de radicalisation. Le nombre de journées autorisées étant atteint.

- Prise en charge de deux jeunes en situation de radicalisation. Pour ces jeunes incarcérés au moment de leur départ et faisant l'objet d'une interdiction de sortie du territoire la marche se déroule en France. L'itinéraire choisi est le GR34, dit le Sentier des Douaniers, en Bretagne.

- Signature, le 12 octobre, de la convention cadre régionale avec la Direction Interrégionale PJJ Ile de France-Outre-Mer (DIR IDF-OM) qui complète la convention nationale et pour la même période. Deux autres réunions se sont tenues avec la DIR IDF-OM, les 5 mai et 13 juillet. La dernière plus particulièrement centrée sur les questions budgétaires (budget prévisionnel et compte administratif).

- Reprise des marches en Italie avec une traversée de la botte de Turin à San Maria de Leuca (au bout du « talon »). Pour une nécessaire diversification des itinéraires des trajets en prévision d'une augmentation des marches.

- Le reportage sur la marche en Italie de Yohann et Bastien Penet, son accompagnant, réalisé par Laurence Nahon, journaliste à FR3 et diffusé dans le cadre du Journal de 19h30 et du Grand Soir 3 du 6 mars.

- Seuil franchit les frontières avec l'Italie. L'association Lunghi Cammini et sa présidente Isabella Zuliani ont fait partir deux jeunes en marche sur la base du projet Seuil. L'une de 100 jours et la seconde réduite à un mois. A cause du problème du financement, Pas de financement de la marche de la part du Ministère de la Justice ni de la Région de Vénétie (où est installée l'association).

2018, un premier fait marquant

La première marche partie le 9 janvier, Ludivine et Julie Tanniou son accompagnante, a fait l'objet d'un documentaire pour Arte, réalisé par Axelle Vinassac. Film en cours de montage et qui pourrait être diffusé dans le dernier trimestre 2018.

L'activité

35 jeunes PJJ et ASE ont marché sur les chemins de randonnée en Espagne depuis Roncevaux, Bilbao ou Séville, au Portugal depuis Porto et en Italie depuis Turin. Pour les chemins en Espagne, dits de Compostelle, le passage à Saint Jacques de Compostelle est un moment très fort avec les retrouvailles et les accolades entre randonneurs et pèlerins sur la place devant la cathédrale. Poursuivre jusqu'au Cap Finisterre et son phare, rejoindre le village de Muxia sont des moments exaltants.

Pour ces 35 jeunes, des « fortunes des plus diverses » de 4 à 101 jours.

28 sont partis en 2017 et 7 avaient commencé leur marche en 2016.

1870 journées réalisées.

Cette activité a été assurée :

- par des accompagnants, « Pas d'accompagnant, pas de marche ».

Pour ces 35 marcheurs, 28 accompagnants :

- 12 femmes :

Cottin Mathilde, De Filippo Gaëlle, De Maillard Flore, Evans Maéla, Moulin Elsa, Nercessian Clémence, Perotto Maelle, Perrault Séverine, Quentin Claire, Tanniou Julie, Tessier Claire, Vangheluwe Florence.

- 16 hommes :

Bigot Frédéric, Bouissou Yves, Bruet Frédéric, Carrère Olivier, Chamot Laurent, Da Costa Pierre, Ferry Anthony, Gauthier Thomas, Guittet Philippe, Jacques Eric, Ingelaere Olivier, Lamouroux Jérémy, Penet Bastien, Tony Jean Michel, Trapet Rafaël, Loïc Ringenbach.

Les accompagnants sont depuis la première marche en 2002, salariés de l'association. Leur recrutement se réalise par l'intermédiaire d'une adresse mail qui leur est dédiée. Elle a été gérée par Olivier De Pazzis jusqu'en septembre et depuis par Nathalie Salomon. Une annonce est publiée dans chaque parution, bimensuelle, du « *Lien Social* ». Des séances de recrutement sont organisées deux fois par mois, avec deux entretiens distincts. Disposer d'un vivier d'accompagnants et fidéliser des accompagnants sont deux points essentiels.

- par une équipe éducative sous l'égide de Paul Dall'Acqua, directeur, composée :

- pour le suivi des marches, de Anthony Bigot (depuis avril 2012) et Clémence Nercessian (depuis juin 2017). Marina Ferrari avec Seuil depuis août 2015, elle réside en Espagne entre Santander et Oviedo. Elle ne peut plus intervenir comme initialement mais le passage, dans la mesure du possible, des équipes dans son gîte est un temps éducatif apprécié et appréciable.

- pour le fonctionnement de Stéphane Sann (depuis mai 2014) et Chanrotha Sim (depuis janvier 2016). Monique Lemarié, à mi-temps, saisit l'ensemble des rapports de marche des accompagnants et les blogs de tous les jeunes.

- pour la Communication, le mécénat et l'animation de réseau, Valérie Chauveau, depuis 2016 comme responsable.

- par une équipe de bénévoles qui exercent des tâches fonctionnelles :

Olivier De Pazzis et Nathalie Salomon, en charge du site « seuilrecrute » ; Etienne Gorog, entretien des accompagnants avec Claude Liscia ; Arthur de Oliveira, relations des adhérents et suivi d'après-marche, Colette Born-Demeulenaere, suivi et gestion administrative des personnels ; Bernard Lachal, budget et comptabilité ; Pierre Sauge et Alain Bec, site internet, Bernard Artal, Sylvie Couyumdjan et Laurent Bouclier, graphistes, Anne Lozier et Simon Reckford, photothèque, Brigitte Frickert pour l'administratif.

- Par le réseau des 17 correspondants Seuil régionaux, nouveau dispositif de Seuil :

Alain Bec (Nantes) Grand Ouest, Cécile Cabon (Paris) IdF, Clément Champion (Annecy) Centre-Est, Philippe Dangla (Bordeaux) Sud-Ouest, Gilles de Charrette (Dijon) Grand Centre, Agathe Fabreges (Lyon) Centre Est, Patrice et Ghislaine GUILBERT (Auxerre) Grand Centre, Christine Hallier (Nantes) Grand Ouest, Patrick Lavarello (Marseille) Sud-Est, Félicie Louf (Morlaix) Grand Ouest, Patrick Plottier (Nice) Sud-Est, Francine et Brice Rochat (Carpentras) Sud-Est, Guillaume Rouland (Montpellier) Sud, Jean-Claude Secchi (Annecy) Centre-Est, Bernadette Tavant (Bordeaux) Sud-Ouest, Patrick Viguié (Toulouse) Sud.

- JEUNES PJJ

18 jeunes, 1016 journées

Sur les 18 jeunes, 14 sont partis en 2017, 6 étaient en EPM ou Maisons d'Arrêt. 4 filles.

- Samy, 17 ans et 8 mois, PJJ 57, 91 jours avec Jean-Michel Tony
- Tamara, 16 ans et 4 mois, PJJ 65, 71 jours avec Frédéric Bruet et Florence Vangueluwe
- Sofiane, 15 ans et 6 mois, PJJ 35, 79 jours avec Julie Tanniou
- Loan, 17 ans et 4 mois, PJJ 35, 90 jours, avec Gaëlle de Filippo
- Imen, 17 ans et 4 mois, PJJ 59, 101 jours avec Claire Tessier et Pierre Da Costa
- Seriana, 16 ans et 6 mois, PJJ 69, 79 jours avec Frédéric Bigot
- Kevin, 16 ans et 9 mois, PJJ 35, 43 jours, avec Claire Tessier
- Anas, 15 ans et 11 mois, PJJ 69, 28 jours avec Claire Cantin et Bastien Penet
- Samuel, 15 ans et 9 mois, PJJ 56, 48 jours avec Flore de Maillard
- Soundous, 15 ans et 7 mois, PJJ 95, 79 jours avec Jeremy Lamouroux
- Yohann, 16 ans et 6 mois, PJJ 35, 91 jours avec Bastien Penet
- Corentin, 18 ans et 8 mois, PJJ 63, 4 jours avec Eric Jacques
- Ugo, 17 ans et 3 mois, PJJ 49, 51 jours, avec Maëlle Perotto
- Yussuf, 17 ans et un mois, PJJ 91, 74 jours, avec Olivier Carrere et Bastien Penet

JEUNES ASE

17 jeunes, 854 journées

Sur les 17 jeunes, 14 sont partis en 2017, dont 3 filles.

- **Loïc**, 15 ans et 8 mois, ASE 34, 25 jours, avec Frédéric Bruet
- **Mohamed**, 15 ans et 5 mois, ASE 92, 101 jours, avec Olivier Ingelaere
- **Joris**, 16 ans et 8 mois, ASE 93, 87 jours, avec Mathilde Cottin
- **Gwendal**, 17 ans et 7 mois, ASE 35, 24 jours, avec Julie Tanniou
- **Moktar**, 14 ans et 8 mois, ASE 75, 98 jours avec Philippe Guittet
- **Killian**, 16 ans et 7 mois, ASE 88, 21 jours avec Florence Vangheluwe
- **Redha**, 15 ans et 7 mois, ASE 75, 84 jours avec Rafael Trapet
- **Killian**, 14 ans et 6 mois, ASE 34, 36 jours, Loïc Ringenbach
- **Mélodie**, 16 ans et 8 mois, ASE 34, 61 jours, avec Anthony Ferry
- **Logan**, 16 ans et 7 mois, ASE 91, 8 jours avec Yves Bouissou
- **Léa**, 16 ans et 1 mois, ASE 35, 100 jours avec Mathilde Cottin
- **Steven**, 16 ans et 10 mois, ASE 14, 27 jours avec Flore de Maillard
- **Driss**, 16 ans et 8 mois, ASE 30, 30, jours avec Thomas Gautier
- **Angelica**, 17 ans et 5 mois, ASE 35, 12 jours avec Flore De Maillard

NB : Un projet d'après marche est préparé et finalisé pour tous les jeunes ASE et PJJ arrivés au terme de leur marche. Celui-ci est élaboré en relation avec l'éducateur référent depuis l'accueil du jeune et pendant toute la marche. Ce projet porte essentiellement sur deux points : le lieu d'accueil du jeune et le projet de formation professionnel ou scolaire.

Les marches interrompues avant le terme

L'analyse de ces arrêts 2017 est différente de ceux de 2016.

En 2016, les 11 marches interrompues se répartissaient de la manière suivante : 5 moins de 15 jours de marche, 4 moins de 30 jours et 2 moins de 40 jours. En 2017, 12 marches interrompues, 2 moins de 10 jours, 3 ont marché entre 20 et 30 jours de marche, 3 entre 30 à 40 jours, 2 entre 40 et 50 jours, 1 plus de 50 jours.

La marche Seuil reste un projet très difficile à appréhender. Une marche de 30, 40, 50 jours n'est pas neutre et le jeune peut y trouver malgré tout un sens certain. Ces jeunes, très souvent dans une impasse, prennent un vrai risque en partant, il nous faut être à leur côté. Le principal est de pouvoir leur offrir cette chance.

Les marches interrompues ne doivent pas être vécues systématiquement comme des échecs.

Jeunes PJJ :

- **Kevin**, 43 jours, sur arrêt volontaire. Confié à Seuil dans le cadre d'un placement extérieur, il exécute une peine de prison de deux mois qui, avec les remises de peine auquel Kevin a droit, se termine le 1^{er} août. Il choisit de l'interrompre ce même jour. Nous pourrions dire aussi que cette marche est réussie puisqu'elle lui a évité une incarcération.

- **Anas**, 28 jours, sur décision médicale ; après un départ hésitant, les premières étapes en Italie se déroulent dans un bon état d'esprit. Une double entorse cheville et genou met fin à cette marche. Retour au foyer.
- **Samuel**, 48 jours, sur décision de Seuil ; il était parti en marche pour, selon ses propos, « apprenez-moi à faire confiance », il a commencé à le faire ...il a retrouvé ses « habitudes » ... dégradations volontaires du matériel, comportement incorrect à l'égard de son accompagnante, fugue ... placement en CER.
- **Corentin**, 4 jours, sur arrêt volontaire ; il fugue le lendemain de son admission pour rejoindre Clermont Ferrand, il se présente au service PJJ de son éducateur, proposition de revenir, il a refusé.
- **Ugo**, 51 jours, sur décision de Seuil ; une marche difficile avec deux interventions sur place de Seuil, vols d'argent, changement d'accompagnante, légère entorse ... la poursuite de la marche est devenue trop difficile.

Jeunes ASE :

- **Loïc**, 38 jours, sur décision médicale ; une grave entorse qui a nécessité des soins une convalescence de plusieurs semaines, une reprise a été proposée, il n'a pas donné suite.
- **Gwendal**, 24 jours, sur arrêt volontaire ; sa mère a toujours très « ambiguë » par rapport à ce projet, sans explication il décide d'arrêter. A partir de ce moment, il a adopté une attitude incorrecte à l'égard de son accompagnante. Le retour a été tendu.
- **Khylian**, 21 jours, sur arrêt volontaire ; après 7 étapes assez dynamiques, il ne veut plus marcher et « exige » de rentrer sans possibilité de dialogue.
- **Killian**, 36 jours, sur décision de Seuil ; malgré un départ en deux temps et un embarquement difficile, les deux premières semaines de marche se déroulent de manière positive et un matin, sans événement particulier, il décide de ne plus marcher et adopte une attitude, à l'égard de son accompagnant, qui devient peu à peu exécration. En accord avec l'ASE et son éducatrice l'arrêt de la marche est acté.
- **Logan**, 8 jours, sur arrêt volontaire ; pendant le stage d'avant marche il décide de ne pas partir. Le stage est prolongé pour organiser son retour à son domicile.
- **Steven**, 27 jours sur décision de Seuil ; comportement incorrect répété à l'égard de son accompagnante.
- **Driss**, 30 jours, sur arrêt volontaire ; après 12 jours de marche, tendinite, 4 jours de convalescence qui se prolonge de quelques jours à cause de ses doutes, échanges téléphone avec son éducateur et sa mère, il décide de rentrer. Au domicile familial.

Les points de vigilance

- le développement de l'équipe,
- les arrêts prématurés des marches,
- l'activité à conforter et développer. La marge de progression est importante en particulier auprès des jeunes incarcérés. Mais elle est grandement tributaire des moyens en personnel et des moyens financiers,
- le recrutement des accompagnants,

- le suivi des jeunes après la marche,
- les locaux,
- préparer le renouvellement des conventions avec la PJJ.

Quelques éléments de l'activité de ces 160 premiers jours de 2018

Confirmation de la pertinence du projet Seuil, en particulier auprès des services de la PJJ.

Pour cette même période, 15 jeunes PJJ ont été accueillis en 2018, 6 en 2017. Pour l'ASE, 6 jeunes en 2018, 9 en 2017.

Une activité importante...

Les mots clé qui déclenchent une demande d'admission : **séjour de rupture, prise en charge individualisée, itinérance et introspection.**

Deux autres éléments, la simplicité de la procédure et la réactivité.

Les éducateurs, après avoir sollicités les différents placements, foyers éducatifs, centres éducatifs renforcés, fermés, lieux de vie, familles d'accueil, autres séjours de rupture ... sollicitent Seuil en espérant que ce concept déclenchera chez le jeune « le déclic » (re)mobilisateur.

...et paradoxale

Le nombre de marches interrompues avant « l'heure », pour cause de blessures (3 jeunes) ou décision du jeune (5).

Pouvons-nous évaluer réellement la motivation et l'adhésion d'un jeune à ce projet, aussi singulier ?

L'action éducative n'est-elle pas souvent « une histoire » du bon moment et de la bonne rencontre ? Pour Seuil, c'est le cas

Inconvénient de cette « suractivité », le nombre de journées pour la PJJ déjà utilisées auxquelles s'ajoutent les journées engagées. A ce jour, 4 jeunes sont en marche, et de ce fait le quota des 990 journées autorisées car budgétées pourrait être atteint très rapidement. Quid de l'activité du Lieu de Vie et d'Accueil Seuil pour les « 200 jours » de 2018 restants !

Aujourd'hui, sans aucune réserve, nous pouvons affirmer que le projet Seuil répond à une vraie demande. Et en particulier, pour les jeunes incarcérés en établissements pour mineurs (EPM) ou maisons d'arrêts : à cet égard, 2 jeunes sont partis et 3 autres sont en cours d'admission. La marge de progression dans ce secteur peut être importante, d'autant plus que c'est une des orientations proposées par le gouvernement pour réduire le nombre de jeunes incarcérés (à ce jour près de 850).

Seuil comme une réelle alternative à l'incarcération.

Paul Dall'acqua
Directeur de Seuil

Le 25 mai 2018